



## DETR-DSIL 2023 : Demande de subvention Fiche récapitulative

*Un guide est à votre disposition sur le site internet de la préfecture*

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

#### DETR :

- Toutes les collectivités ne sont pas éligibles (voir guide pratique 2023)
- Subvention comprise entre 20 et 80 % du montant hors taxe de l'opération, quelle que soit la catégorie d'opération concernée.
- Démarrage des travaux en 2023

#### DSIL :

- Toutes les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Pyrénées-Orientales sont éligibles à ce dispositif.

### DISPOSITIONS COMMUNES

- Date limite de dépôt des dossiers fixée au **24 février 2023**.
- Dépôts des dossiers sur Démarches simplifiées (voir lien ci-après).
- Composition des dossiers : formulaire type à renseigner, modèles d'annexes et liste des pièces à fournir disponibles sur le site internet de la préfecture (lien ci-après).
- Les opérations doivent être **prêtes à démarrer**.
- Le montant de la DETR/DSIL sollicitée sera appliqué en tenant compte de la règle du plafonnement des aides publiques à 80 %.
- Depuis le 1er octobre 2018, **l'opération peut démarrer à compter de la date de réception du dossier** de demande de subvention en préfecture ou sous-préfecture.
- Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution (c'est-à-dire premier engagement juridique, hors maîtrise d'œuvre) avant la date à laquelle le dossier a été réceptionné par le service instructeur.
- Une opération au coût important peut être divisée en tranches fonctionnelles.
- Seuls les dossiers **complets** seront proposés à la programmation de la DETR/DSIL.

Il sera écarté de la programmation :

- ✘ Les dossiers trop succincts,
- ✘ Les dossiers dont les démarches administratives obligatoires ne sont pas initiées ou n'ont pas abouti au moment du dépôt du dossier,
- ✘ Les projets ne présentant pas de perspective de démarrage en 2023.

### LIENS UTILES

<b>Démarches-simplifiées</b> (dépôt des demandes de subvention DETR/DSIL 2023)	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil-2023-prefecture-des-pyrenees-orientales">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil-2023-prefecture-des-pyrenees-orientales</a>
<b>Site internet des services de l'État</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide pratique DETR/DSIL 2023</li> <li>• Liste des pièces à joindre</li> <li>• Annexes (modèles)</li> </ul>	<a href="https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Soutien-a-l-investissement-local-DETR-DSIL-DSID-FNADT-et-PUTE/Appel-a-projets-DETR-DSIL-20233">https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Soutien-a-l-investissement-local-DETR-DSIL-DSID-FNADT-et-PUTE/Appel-a-projets-DETR-DSIL-20233</a>

### CONTACTS

<b>Préfecture des Pyrénées-Orientales</b>  (arrondissement de Perpignan)	DETR : Martine TOLOSA – 04 68 51 67 73 <a href="mailto:pref-actions-etat@pyrenees-orientales.gouv.fr">pref-actions-etat@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  DSIL : Claudie IDRAC – 04 68 51 67 58 <a href="mailto:claudie.idrac@pyrenees-orientales.gouv.fr">claudie.idrac@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>
<b>Sous-préfecture de Céret</b>	Laurent SARDA – 04 68 51 67 45 <a href="mailto:laurent.sarda@pyrenees-orientales.gouv.fr">laurent.sarda@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>
<b>Sous-préfecture de Prades</b>	Anne-Marie GERMAIN – 04 68 51 67 83 <a href="mailto:anne-marie.germain@pyrenees-orientales.gouv.fr">anne-marie.germain@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  (pour tous les projets sauf les projets présentés par la communauté de communes Pyrénées catalanes et par les communes comprises dans le périmètre de cette intercommunalité)  Nathalie DUBREUIL – 04 68 51 67 85 <a href="mailto:nathalie.dubreuil@pyrenees-orientales.gouv.fr">nathalie.dubreuil@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>  (pour les projets présentés par la communauté de communes Pyrénées catalanes et par les communes comprises dans le périmètre de cette intercommunalité)